

(N° 4.)

Chambre des Représentants.

(SESSION DE 1876-1877.)

V.

Budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1877 ⁽¹⁾.

MODIFICATIONS PROPOSÉES PAR LE GOUVERNEMENT.

du BUDGET.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCE		Observations.
		portés AU BUDGET primitif.	AMENDÉS.	EN PLUS.	EN MOINS.	
	CHAPITRE I ^{er} . ADMINISTRATION CENTRALE.					
2	Litt. A. Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service.	553,800	544,800	13,000	7,000	Charge ordinaire.
	— B. Traitement de disponibilité.	"	7,000	7,000	"	Charge extraordinaire.
	CHAPITRE II. ORDRE JUDICIAIRE.					
9	Cour d'appel. — Matériel	24,000	53,000	11,000	"	Id.
10	Tribunaux de 1 ^{re} instance et de commerce .	1,722,900	1,803,900	81,000	"	Charge ordinaire.
	CHAPITRE III. JUSTICE MILITAIRE.					
14	Auditeurs militaires et prévôts	43,900	47,900	4,000	"	Id.
15 ^{bis}	Frais de bureau et indemnités pour feu et lumière	3,340	3,720	180	"	Id.
	CHAPITRE X. PRISONS.					
49	Traitements des fonctionnaires et employés.	806,000	814,550	8,550	"	Id.
51	Prisons cellulaires à Furnes et à Ypres — Achèvement des travaux de construction .	"	6,000	6,000	"	Charge extraordinaire.
	TOTAL. . .fr.			153,750	7,000	

Total des augmentations. . . .fr. 153,750

— des diminutions 7,000

RESTE augmentation. . . .fr. 128,750

Ce qui porte le chiffre du Budget pour l'exercice 1877 de 15,778,159 francs à 15,906,889 francs.

Les modifications indiquées ci-dessus sont expliquées et justifiées dans les notes d'autre part.

⁽¹⁾ Budget, n° 103, IV, session de 1875-1876.

ARTICLES.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	AUG- MENTATIONS.	DIMI- NUTIONS.	Observations.
2	Litt. A. Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service	18,000 »	7,000 •	Le crédit affecté aux traitements des fonctionnaires, employés et gens de service du Département de la Justice a été calculé sur pied du traitement médium de tout le personnel. Tel est en effet le chiffre normal de la dépense. Mais il est arrivé, à défaut de mutations, que le nombre des fonctionnaires qui par leur mérite et la durée de leurs services ont le droit de demander le maximum du traitement assigné à leur grade dépasse la moyenne prévue. L'augmentation proposée a pour objet de permettre d'assurer à tous une rémunération équitable. Depuis la présentation du Budget, un fonctionnaire de l'administration centrale a été mis en disponibilité; il convient de distraire de l'allocation ordinaire le traitement de disponibilité de ce fonctionnaire et d'en faire l'objet d'un litt. spécial au même article. C'est une simple régularisation qui n'entraîne aucune charge pour le Budget.
	Litt. B. Traitements de disponibilité	7,000 »	»	
9	Cours d'appel.— Matériel . .	11,000 »	»	La somme de 11,000 francs portée comme charge extraordinaire permettra de couvrir la dépense d'ameublement des locaux destinés à la 5^{me} chambre de la Cour d'appel de Liège, actuellement achevés. Les frais de renouvellement du mobilier des Cours d'appel ne sont compris dans le crédit ordinaire que pour une somme de 4,000 francs.
10	Tribunaux de 1 ^{re} instance et de commerce	81,000 •	»	Cette majoration est nécessitée par la loi du 9 mars 1876, <i>Moniteur</i> n° 72, qui a augmenté le personnel de divers tribunaux de 1^{re} instance.
14	Auditeurs militaires et prévôts .	4,000 »	»	Cette majoration est également nécessitée par une autre loi de même date, qui a créé une place d'auditeur militaire adjoint à Anvers.
15	Frais de bureau et indemnité pour feu et lumière.	180 »	»	L'indemnité annuelle allouée à l'auditorat d'Anvers pour frais de bureau, feu et lumière, est devenue insuffisante par l'installation du nouveau service.
49	Traitements des fonctionnaires et employés	8,550 »	»	L'importance de la maison de sûreté de Bruxelles a exigé la nomination d'un directeur-adjoint; d'autre part, le nombre des gardiens de 1^{re} classe a été augmenté de deux, et il a fallu porter à un chiffre plus élevé quelques traitements. L'amendement proposé a pour objet de pourvoir à ces dépenses nouvelles.
51 ^{bis}	Prisons cellulaires à Furnes et à Ypres. — Achèvement des travaux de construction. . . .	6,000 »	»	Les prisons cellulaires de Furnes et d'Ypres ont été achevées depuis la formation du Budget; une somme de 6,000 francs devra être ajoutée au crédit porté au Budget de 1875 pour couvrir l'insuffisance des crédits précédemment votés.

Le Ministre de la Justice,

T. DE LANTSHEERE.